



Pour une approche terminologique
des champs médicaux, culturels et sociaux.

Thesaurus

En guise d'introduction

Depuis avril 2010, la Conférence interministérielle Santé Publique a initié une réforme globale des soins en santé mentale adultes en Belgique. Cette réforme a comme fonction première la construction d'un réseau multidisciplinaire en vue de maintenir les personnes en souffrance psychique dans leur environnement d'origine sans compromettre pour autant leur autonomie.

La mise en place de cette réforme s'appuyant sur un réseau multidisciplinaire pose d'emblée la question de la compréhension mutuelle dans ce qu'elle a de plus intime, dans son vocabulaire pratique et théorique.

Prenons comme exemple la rencontre probable d'un animateur-directeur d'un centre culturel local avec un coordinateur d'une plate-forme de concertation en santé mentale, dans une concertation SPAD autour d'une personne en posture de réadaptation fonctionnelle, impliquée activement dans un self-help

et dans un CEC défendant la démocratisation culturelle tout en étant suivi hebdomadairement par un psychothérapeute spécialisé en cognitivo-comportementalisme !

Comment les différents intervenants cités parviendront-ils à s'entendre, se comprendre ? C'est dans cette optique que nous avons réalisé ce *thesaurus*.

Gageons que ce travail apportera sa pierre à l'édifice. Gageons qu'il offrira à tout un chacun l'outil nécessaire pour un rapprochement lexical signifiant des réalités professionnelles qui ne sont pas siennes.

En ce qui concerne la méthode de travail employée, nous avons, dans un premier temps, tenté de *repérer* les services, institutions, acronymes et mots employés dans les différents champs professionnels de ce réseau multidisciplinaire.

Dans un second temps, nous avons demandé à plus d'une centaine de partenaires de tenter de définir leur fonction d'une façon claire et synthétique.

Une fois collectées, ces définitions ont été reformulées par des groupes de travail et commissions dépendants de l'ASBL Culture & Démocratie (Bruxelles).

La relecture et la réécriture passées, nous avons souhaité nous assurer que tout ce chemin de réécriture ne nous a pas trop éloigné de la pensée institutionnelle première. Pour ce faire, nous avons consulté une seconde fois les partenaires.

Cette méthode et son résultat ne peuvent pas être considérés comme un outil de référence *neutral* et objectif sur les institutions francophones de Belgique. Cet outil est le fruit de femmes et d'hommes, de travailleuses et travailleurs issus d'un territoire donné (territoire du Projet 107 - Région Hainaut) et de leur service en particulier.

En aucun cas, notre intention n'était de détenir une vérité lexicale absolue. Le seul but avoué et assumé est de permettre, via cet outil, de peaufiner la relation à l'autre, d'épanouir comme ils se doivent les pratiques de bonnes collaborations entre partenaires de ce projet de réforme.

Cela, bien entendu, au bénéfice total de l'utilisateur !

Nous remercions *chaleureusement* tous les partenaires qui nous ont aidé à réaliser ce projet. Nous remercions les membres de la fonction 3 culture du Projet 107 Région Hainaut, des commissions Art et santé et Culture et travail social de Culture & Démocratie, des opérateurs culturels, médicaux, hospitaliers, sociaux.

Nous espérons que vous tirerez de ce *thesaurus* autant de bénéfice que nous en avons eu à sa rédaction.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture et surtout, une bonne utilisation,

Pour la fonction 3 Culture du Projet 107 Région-Hainaut,
Laurent Bouchain - Référent Culturel

Comment utiliser ce thesaurus...

Les entrées lexicales sont classées par ordre alphabétique.

Les mots en **gras** renvoient à d'autres entrées du thesaurus.

A

AA (Alcooliques Anonymes)

Groupe de **Self-Help** (lieu d'aide, d'écoute et d'entraide mutuelle) de personnes alcooliques.

Abri de nuit

Les abris de nuit sont des structures reconnues par le Code wallon de l'action sociale et de la santé du 29 septembre 2011 et dépendent de la réglementation relative à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes en difficultés sociales. Ils ont pour mission d'assurer, gratuitement et inconditionnellement, un hébergement collectif d'urgence pour la nuit à toute personne en situation de précarité. Ils représentent le dernier filet de sécurité avant la rue et constituent également un tremplin vers des solutions d'hébergement à plus long terme voire de logement.

Administration de biens

L'administration provisoire des biens est un régime de protection. Cette réglementation a pour objet de protéger les personnes qui sont, totalement ou partiellement, temporairement ou définitivement, incapables d'assumer la gestion de leurs biens en raison de leur état physique ou mental.

A.I.C.S. (Auteurs d'Infractions à Caractère Sexuel)

Voir à ce sujet **UPPL**

Aide familiale

L'aide familiale intervient pour favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de personnes en perte d'autonomie. Ses fonctions et compétences, très diverses, comprennent l'écoute de la personne et son accompagnement psychologique et physique ainsi qu'une fonction de conseil, d'éducation et d'organisation (déterminer les priorités, planifier le travail). L'aide à la gestion de la vie quotidienne comprend l'entretien de l'habitation,

la prévention contre les risques d'accident, les démarches administratives, l'aide ménagère (la préparation des repas, les courses) ainsi que l'aide directe à la personne (la toilette d'hygiène, la préparation des médicaments). L'aide comprend l'accompagnement de la personne malade et si celle-ci en a les capacités physiques, l'aide familiale la stimulera dans les tâches quotidiennes. Elle est aussi un relais entre les **bénéficiaires** et d'autres intervenants.

AIS (Agence Immobilière Sociale)

Une Agence Immobilière Sociale est une association agréée par la Région wallonne, dont l'objet est la mise à disposition, pour les ménages à revenus modestes, de logements issus des parcs tant privé que public, répondant aux conditions d'un habitat de qualité. Elle est composée de représentants des communes et des **CPAS** de son champ d'action territoriale, ainsi que du **Syndicat national**

des Propriétaires et copropriétaires et du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté.

L'AIS intervient comme intermédiaire entre propriétaires bailleurs et candidats locataires et (ré)introduit des logements salubres dans le circuit locatif. L'AIS garantit un accompagnement personnalisé adapté à la situation de chaque candidat locataire. Les AIS réalisent leurs missions en partenariat avec les sociétés de logement de service public.

AI-Anon

Groupe de **Self-Help** (lieu d'aide, d'écoute et d'entraide mutuelle) de proches de personnes alcooliques.

Alateen

Groupe de **Self-Help** (lieu d'aide, d'écoute et d'entraide mutuelle) d'enfants et adolescents ayant un parent ou ami alcoolique.

ALE (Agence Locale pour l'Emploi)

En collaboration avec l'Office National de l'Emploi (**ONEM**), les Agences Locales pour l'Emploi sont chargées de l'organisation et du contrôle des activités non rencontrées dans les circuits réguliers du travail. Les ALE mettent en relation un utilisateur qui demande un service et un prestataire qui accomplit ce service. Elles sont également habilitées à fournir des services et des emplois de proximité. Les ALE cherchent d'une part à satisfaire aux besoins auxquels ne répondent pas suffisamment les circuits réguliers du travail et, d'autre part, à intégrer dans le marché du travail les chômeurs de longue durée, les **bénéficiaires** du Revenu d'Intégration et certains bénéficiaires de l'aide sociale. Les travailleurs qui effectuent des activités dans le cadre de l'ALE sont engagés dans les liens d'un contrat de travail spécifique avec l'Agence.

AMO (Aide en Milieu Ouvert)

L'Aide en Milieu Ouvert est un service socio-éducatif d'aide aux jeunes du secteur de l'Aide à la Jeunesse qui travaille à la demande du jeune et non sur mandat. L'aide apportée est confidentielle et non contraignante : on ne peut forcer un jeune à recevoir cette aide. Les actions qui y sont menées sont d'ordre préventif et réalisées dans le milieu de vie. Une AMO opère sur deux axes : l'aide individuelle préventive et éducative pour rencontrer les difficultés personnelles du jeune, d'ordre administratif, scolaire, judiciaire, etc. et l'action collective, par l'aide à l'élaboration par le jeune de ses projets propres.

Anamnèse

L'anamnèse est un recueil de données concernant le patient à partir duquel se construit un projet de soins. L'anamnèse peut être médicale, infirmière, sociale... et elle rassemble notamment l'histoire duquel patient, ses antécédents...

Annexe psychiatrique

Section psychiatrique d'une prison destinée à la **mise en observation** de personnes prévenues ou condamnées pour lesquelles la question d'une mesure d'internement se pose. Cette mise en observation peut être ordonnée à chaque étape de la procédure pénale par les juridictions d'instruction ou de fond. Une fois l'internement prononcé, l'annexe psychiatrique devient le lieu d'attente de la première décision de placement par la Commission de **défense sociale** et de son exécution. Pour la partie francophone du pays, les 5 annexes psychiatriques sont situées dans les établissements pénitentiaires de Lantin, Namur, Forest, Mons et Jamioulx.

Anti-psychiatrie

Ce mot apparaît dans le titre de l'ouvrage du psychiatre David Cooper "Psychiatry and Anti-psychiatry" (1967). Il désigne un courant de pensée imprégné de philosophie existentialiste, qui pense la folie non comme une

maladie mais une réaction, voire un choix existentiel, dont les racines sont à chercher dans l'entourage proche du malade ainsi que dans la société dans laquelle il évolue. La folie est dès lors perçue comme une stratégie inventée par l'individu pour arriver à vivre dans ce qui est devenu pour lui invivable.

APL (Association de Promotion du Logement)

Les Associations de Promotion du Logement sont des organismes à finalité sociale agissant dans le champ de l'intégration sociale par le logement. Elles s'adressent principalement aux ménages en état de précarité. Leurs missions, régies par le Gouvernement wallon selon l'arrêté royal du 12 décembre 2013, se déclinent selon trois axes complémentaires : la mise à disposition d'un logement décent, l'assistance administrative, technique et juridique relative au logement, le développement de projets novateurs.

Art-thérapeute

Qu'il ou elle soit artiste formé en psychothérapie ou thérapeute investi dans une voie artistique, l'art-thérapeute prendra soin de participer à un processus de recherche, d'accomplissement, de résilience, de soutien dans une démarche psychologique. L'utilisation de modes d'expression artistique requiert un investissement personnel ; elle touche aux représentations, favorise la symbolisation, valorise l'expérience, met en relation, permet la sublimation. En offrant une diversité de sources de créativité et de moyens d'actualisation de soi complémentaires à un questionnement plus intériorisé, l'art-thérapie vise à accompagner la personne sur son chemin psychothérapeutique. Son travail n'est toutefois pas à confondre avec celui de l'**artiste intervenant en milieux d'accueil, d'aide et de soins**.

Article 23

L'Article 23 de la constitution belge vise à l'épanouissement culturel et social entendu comme droit d'accéder et de participer librement à la culture de son choix.

Article 27

Article 27 est une asbl reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles active en médiation culturelle, qui se donne pour mission de sensibiliser à la culture toute personne fragilisée, socialement ou économiquement. Dans ce but Article 27 organise des sorties culturelles, des ateliers et des projets artistiques ainsi que l'accompagnement pédagogique adapté.

L'article 27 qui a donné son appellation à cette association est celui de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui, au niveau international, a proclamé que *toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté et de jouir des arts et de ses bienfaits.*

Article 27 se veut un intermédiaire entre le monde culturel et social. Dans une optique de démocratisation culturelle, elle facilite l'accès à la culture en proposant un ensemble d'initiatives, dont les **tickets article 27** qui permettent l'accès à différentes activités culturelles.

Article 60

Article 60 est un dispositif de mise à l'emploi, au sein même de la structure du **CPAS**, des personnes qui émargent au CPAS. Article 60 désigne l'ensemble des mesures affectées à l'aide à l'emploi prévue par l'article 60 de la loi organique des CPAS de 1976 : *Lorsqu'une personne doit justifier d'une période de travail pour obtenir le bénéfice complet de certaines allocations sociales ou afin de favoriser l'expérience professionnelle de l'intéressé, le CPAS prend toutes dispositions de nature à lui procurer un emploi à temps plein ou à temps partiel. Le cas échéant, il fournit cette forme d'aide sociale en agissant lui-même*

comme employeur pour une période visée. Par extension, l'expression *Article 60* est parfois utilisée pour désigner les **bénéficiaires**.

Artiste animateur

L'artiste animateur répond à une demande de nature artistique. Il peut élaborer seul ou en collaboration un projet dont il anime la réalisation dans un atelier avec les participants qui s'y impliquent librement. Son champ de création et d'application ne se confond pas avec les objectifs ni la fonction de **l'art-thérapie**. Il met à disposition ses ressources, ses compétences artistiques et son expérience en vue de la création et de l'aboutissement individuel et/ou collectif d'une œuvre : pièce de théâtre, exposition, installation, évènement, qui devient et reste la propriété de ceux qui ont participé à sa création.

Artiste en résidence

L'artiste en résidence est un artiste inscrit dans un processus de recherche, de création ou de construction d'un projet plus ou moins défini. Il est en *résidence* dans un lieu qui peut lui offrir un espace de création, le matériel adéquat pour son processus de travail ou encore lui fournir gîte, nourriture et *per diem*.

Artiste formateur

L'artiste formateur transmet un savoir-faire. En fonction de la demande, il forme les participants à des techniques artistiques, des modes d'expression liés à son domaine. Sa démarche est pédagogique : il veille à ce que les participants puissent s'approprier les pratiques enseignées.

Artiste intervenant en milieu d'accueil, d'aide et de soins

L'artiste intervenant en milieu d'accueil, d'aide et de soins est un artiste qui adapte sa pratique artistique aux milieux dans lesquels il intervient.

Ces milieux d'accueil, d'aide et de soins, sont les institutions qui veillent à l'accompagnement des personnes fragilisées : hôpitaux, cliniques, institutions psychiatriques, maisons de repos et de soins, centres de revalidation, maisons médicales, centres d'accueil pour enfants, etc. Les objectifs de l'artiste intervenant sont artistiques et non thérapeutiques. Son travail n'est pas à confondre avec celui de l'**art-thérapeute**.

Assistant de Justice

L'assistant de justice effectue donc des missions d'information, d'avis, de contrôle et de guidance : à l'égard de justiciables faisant l'objet d'une mesure judiciaire avant ou après jugement ; à l'égard de parents/parties engagés dans des procédures civiles relatives aux droits aux relations personnelles et à l'hébergement des enfants, et enfin, à l'égard de victimes ou proches d'infractions pénales au cours de la procédure pénale.

Association d'usagers en santé mentale

Une association de cette nature est constituée de personnes qui ont été confrontées à des difficultés psychologiques, sociales et médicales liées à leur santé mentale. Elle rassemble des **utilisateurs** (ou **usagers en santé mentale**) de services en santé mentale, qui souhaitent s'entraider et participer à l'amélioration de la qualité des soins qui leur sont apportés. Organisation souple, sans contrainte, portée essentiellement par les personnes elles-mêmes, l'association est centrée sur les besoins et les envies des membres, dont l'expérience et le vécu sont considérés comme un savoir précieux et une compétence à partager avec d'autres. En fonction de leurs activités principales, les associations d'usagers en santé mentale peuvent prendre des noms différents : groupe d'entraide, club de loisir, ligue, association...

Association de proches en santé mentale

L'association de proches en santé mentale aide les personnes atteintes de troubles psychiques et leurs proches à améliorer l'image négative qu'entretient la population sur les troubles mentaux.

Assuétude

Par assuétude on entend la dépendance et l'accoutumance engendrées par l'usage abusif de produits psychotropes licites ou illicites, d'alcool, de tabac ou de jeux.

AWIPH (Association Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées)

Organisme chargé de mener la politique wallonne d'intégration des personnes dont le handicap est reconnu.

B

Bas seuil et Haut seuil thérapeutiques

Niveau d'exigence pour l'accès aux services et aux soins. Les services "bas seuil" ont été créés dans le cadre de la politique de réduction des risques et sont ouverts aux usagers de drogues (licites et illicites) sans conditions d'accès. À l'inverse, les services "haut seuil" renvoient à des protocoles d'admission où à minima le sevrage (arrêt de la consommation) est imposé comme condition.

Bénéficiaire

Se dit d'une personne qui *bénéficie* d'une action menée issue d'un dispositif de soin ou d'un accompagnement social, par exemple.

Bibliobus

Initiative permettant la délocalisation, la mobilité et l'accès des services et des ouvrages. L'idée est d'aller à la rencontre des publics et de proposer un service de proximité en se déplaçant dans les quartiers, villages ou territoires qui ne disposent pas spécifiquement de ces services.

Bibliothèque centrale

La bibliothèque centrale est un service public de la Fédération Wallonie-Bruxelles apportant son appui aux bibliothèques publiques des réseaux régionaux. Son aide aux bibliothèques communales consiste notamment en prêt de matériel, achat de livres, prêt d'expositions, organisation de formations, mise à disposition d'animations *clé sur porte* et d'animateurs, ainsi que la prise en charge de la promotion des activités organisées en commun.

Bibliothèque communale

Une bibliothèque communale est un lieu ouvert au public qui a pour mission de promouvoir les pratiques de lecture auprès de la population de sa commune. Elle est aussi un pivot culturel autour duquel s'articulent ses publics et ses partenaires issus d'organisations actives dans les champs sociaux, culturels ou d'éducation. Son pouvoir organisateur est l'administration communale.

Bibliothèque paroissiale

Une bibliothèque paroissiale se définit de la même façon que la bibliothèque communale. Ce qui la différencie est son pouvoir organisateur qui est la paroisse.

BIM (Bénéficiaire de l'Intervention Majorée)

L'intervention majorée désigne un avantage octroyé à certaines personnes sur les remboursements des soins de santé qui sont donc *majorés*. Par extension, ces personnes bénéficient du prix

le plus bas pour les médicaments ainsi que des tickets modérateurs inférieurs lors d'une hospitalisation. D'autres avantages extérieurs aux soins de santé leur sont également offerts selon les régions et les autres conditions requises : la taxe TV, l'allocation chauffage, la réduction de taxe poubelle, une réduction sur les transports en commun, etc.

C

CAF (Centre d'Aide aux Fumeurs)

Certains hôpitaux, cliniques, maisons médicales, centres de santé, ... proposent un accompagnement adapté aux personnes qui souhaitent arrêter de fumer.

Les CAF (Centres d'Aide aux Fumeurs) proposent une aide plus globale. Les professionnels exerçant au sein des CAF sont souvent médecins et psychologues spécialisés

en tabacologie, mais aussi, parfois, diététicien, kinésithérapeute ou sophrologue.

CCL (Centre Culturel Local)

Un Centre Culturel Local est un lieu de réflexion, de mobilisation et d'actions culturelles par, pour et avec les populations, les acteurs institutionnels et les acteurs associatifs d'un territoire localement déterminé. Le centre culturel local participe pleinement au plan local de décentralisation des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, porteur des valeurs de démocratisation de la culture, au même titre que les politiques en matière de lecture publique, d'**éducation permanente** et de jeunesse. Les centres culturels institués ont fait l'objet d'un nouveau **décret des centres culturels** en 2013.

CEC (Centres d'Expression et de Créativité)

Les Centres d'Expression et de Créativité, familièrement appelés les CEC, sont des structures permanentes proposant de nombreux ateliers dans de multiples disciplines. Ils s'adressent à tous les publics et tous les âges et développent leur activité en lien avec le contexte social, économique et culturel des populations concernées. Démarche créative, collective qui permet de s'interroger sur le monde, de créer du lien social, de libérer une parole collective, de développer ses compétences et de porter un regard critique sur le monde.

CEFA (Centre d'Éducation et de Formation en Alternance)

Les Centres d'Éducation et de Formation en Alternance créés par le décret du 3 juillet 1991 organisant l'enseignement secondaire en alternance, sont des structures communes à plusieurs établissements d'enseignement secondaire

ordinaire de plein exercice organisant, au 2^{ème} et au 3^{ème} degré, l'enseignement technique de qualification ou l'enseignement professionnel. Toutefois, un CEFA peut ne comporter qu'un seul établissement.

Les CEFA ont leur siège administratif dans un établissement d'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, dénommé établissement siège. Ils assurent également le suivi de la formation en entreprise pour les 18-25 ans.

Centres de guidance psychologique

Anciennes dénominations des actuels **Services de Santé Mentale**.

Centre de Jour - Centre d'accueil de jour (pour personnes handicapées)

Voir **SAJA**

Centre de planning familial

Le planning familial est une structure ouverte à toute personne confrontée à une question

en rapport avec la vie affective, relationnelle et sexuelle, quel que soit son âge.

Le Centre de planning familial offre des permanences, des animations de groupe et des consultations sociales, psychologiques, sexologiques, conjugales, juridiques et médicales.

Les services du planning familial sont gratuits ou leur prix peut varier selon les moyens des personnes.

Centre de postcure

Un centre de postcure est une structure résidentielle destinée aux personnes pour qui la consommation, voire la dépendance à l'alcool ou aux drogues licites et/ou illicites posent problème au point de devoir établir une coupure avec leur milieu de vie ordinaire durant une période de plusieurs mois (de 9 à 18 selon les structures). Les centres de postcure disposent généralement d'une convention **INAMI** en tant que **Centre de Rééducation Fonctionnelle** et proposent un encadrement

à la fois éducatif, social, psychologique et médical. Les conditions d'entrée dans ces centres sont souvent d'être sevré à l'entrée et d'être en ordre de mutuelle. L'abstinence est envisagée comme moyen de permettre un travail sur soi plutôt que comme finalité du traitement. Chaque centre se réfère à une ou plusieurs orientations théoriques pour construire sa méthodologie d'action.

CFC (Centre de Formation Continuée)

Les Centres de Formation Continuée sont des structures agréées par le Service Général de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, visant à assurer des formations complémentaires à la scolarité. La formation continue (ou formation continuée) permet aux personnes qui sont déjà dans la vie active de pouvoir continuer à se former pour améliorer leurs compétences et de s'adapter aux nouvelles technologies.

CFP - Centre de Formation Professionnelle de l'AWIPH

Le Centre de Formation Professionnelle de l'AWIPH est une unité de formation agréée et subventionnée par l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH) afin de leur assurer une formation adaptée.

Client

Terme employé par les CPAS pour désigner la personne visée par une démarche sociale.

CLPS (Centre Local de Promotion de la Santé)

Les Centres Locaux de Promotion de la Santé sont des asbl agréées par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du Décret relatif à la Promotion de la Santé de 1997. Leur objectif premier est de promouvoir et de dynamiser l'Éducation et la Promotion de la Santé à l'échelon local, via la création de structures de rencontres, de concertation et de coordination des initiatives mises en route localement.

Elles sont aussi chargées de garantir la qualité, la viabilité et la pertinence des démarches en Éducation et en Promotion de la Santé poursuivies localement.

Club thérapeutique

Un club thérapeutique est une institution non contraignante qui permet à ses membres, **usagers en santé mentale**, de se retrouver dans un lieu où il est possible de participer à l'organisation de la vie quotidienne. Cette participation contribue largement à restaurer voire à développer le potentiel relationnel de chacun. Le partage des responsabilités et la circulation des échanges fabriquent le tissu social du club et, favorisés par les soignants, conduisent à une relative autogestion des lieux par les **usagers en santé mentale**.

CMI (Cellules Mobile d'Intervention)

Les Cellules Mobiles d'Intervention travaillent autour du double diagnostic handicap et santé mentale. Elles accompagnent les enfants et adultes atteints de retard mental lors des moments de souffrance psychique qu'ils peuvent traverser. Ils se rendent sur les lieux de vie institutionnels, en famille, sur le lieu de travail, dans les milieux de soins, dans les écoles, où ils aident à mettre en place des réponses en collaboration avec l'entourage.

Coach à l'emploi

Voir **Coach du travail**

Coach du travail (coach à l'emploi ou Jobcoach)

Le coach du travail, de manière générale est un accompagnateur professionnel qui aide une personne dans la définition et la mise en œuvre d'actions lui permettant d'actualiser son potentiel de développement professionnel et personnel, de surmonter des obstacles d'accès

à des emplois, de traiter des difficultés de progressions en situation d'emploi, d'atteindre des objectifs de création et de développement d'une activité professionnelle indépendante.

Coach du travail - dans le cadre de la réforme des soins en santé mentale

En vue d'une réinsertion professionnelle effective et permanente, dans le cadre de la réforme des soins en santé mentale, le coach du travail accompagne des personnes qui, en raison d'une affection psychiatrique n'exercent pas d'activité professionnelle, ne profitent pas assez de l'offre existante dans le domaine du travail de part leur vulnérabilité psychique. Il existe deux types d'accompagnement, l'accompagnement de parcours qui vise la recherche et la reprise de travail après une période d'inactivité et l'accompagnement de carrière qui vise à la reprise et le maintien à l'emploi.

Tout ceci dans une visée de rétablissement de la personne.

Coach du travail - dans le cadre de l'AWIPH

Le coach du travail, dans le cadre de l'AWIPH, met en place un soutien intensif, individualisé, sur mesure et à long terme pour des personnes reconnues présentant un handicap et reconnues par l'AWIPH, âgées de plus de 18 ans, ayant un projet professionnel, motivées à trouver et/ou à garder un emploi dans le secteur ordinaire. L'aide se décline en 4 étapes : évaluation des besoins et aptitudes, recherche active d'emploi, soutien à l'intégration dans l'entreprise et maintien dans l'emploi. Différentes possibilités sont envisagées : stage de découverte, contrat d'intégration, aménagement du poste de travail et primes diverses pour l'employeur. Une aide à la démystification du handicap auprès de l'employeur et un suivi dans l'emploi sont possibles.

Cognitivo-comportementalisme

Le cognitivo-comportementalisme est un type de thérapie brève qui aide la personne à mieux comprendre ses schémas de pensées négatives à l'origine de sa détresse psychique. Cette approche vise à remplacer les idées ou comportements inadaptes par d'autres modalités de réactions plus en adéquation avec la réalité. Les thérapies cognitivo-comportementalisme sont particulièrement adaptées dans le traitement des troubles anxieux, des phobies, du stress post-traumatique, des tocs... Dans ce type d'approche, le thérapeute guide, informe, encourage la personne et lui propose régulièrement des exercices à réaliser entre les séances. Depuis quelques années, de nouveaux modèles font leur apparition dans le domaine des thérapies cognitivo-comportementales. Ces techniques que l'on nomme « troisième vague » se caractérisent par l'acceptation

plutôt que l'évitement des pensées pénibles et l'utilisation de techniques méditatives.

Collocation

Ancienne dénomination de **Mise en observation**.

Communauté thérapeutique

Une communauté thérapeutique accueille pour des séjours de 2 ans maximum des personnes avec des troubles psychiatriques désireuses de quitter l'hôpital ou voulant éviter une nouvelle hospitalisation. La vie en groupe, structurée par le quotidien et entourée d'une équipe pluridisciplinaire, leur permet de retrouver un rythme et une confiance de base préparant à une vie plus autonome. Une combinaison d'outils bio-psycho-sociaux (suivis médicaux, entretiens individuels et de famille, réinsertion socioprofessionnelle, ateliers et activités, etc.) mobilisent les ressources personnelles, renforcent les apprentissages en tenant compte de la maladie psychiatrique.

Compliance aux soins

La compliance aux soins est l'observance par un patient d'un traitement ou de prescriptions convenues.

Concertation en santé mentale

Une concertation en santé mentale est une réunion organisée et animée par un représentant du **SPAD** avec un **usager en santé mentale** adulte dont les soins en santé mentale mobilisent le réseau de manière complexe. Elle rassemble l'entourage de l'usager en santé mentale : famille, professionnels de la santé mentale, médecin, intervenants sociaux et autres. Le but est de favoriser les collaborations et la cohérence des interventions au sein du réseau d'aide et de soins de l'usager en santé mentale.

Conseil d'usagers en santé mentale

Le conseil d'**usagers** rassemble les **usagers en santé mentale**, utilisateurs des services d'un réseau en santé mentale. Il favorise la mise en commun et la synthèse

des expériences rapportées par ces **usagers en santé mentale** afin de formuler des recommandations au réseau.

Conseil de proches en santé mentale

Le conseil de proches rassemble des proches de personnes concernées par une problématique de santé mentale. Il favorise la mise en commun et la synthèse des expériences rapportées afin de formuler des recommandations au réseau.

Coordination d'aides et de soins à domicile

Selon les termes du code décretaal wallon de l'Action Sociale et de la Santé qui les organisent, les centres de coordination de soins doivent être capables de fournir un service d'infirmiers et infirmières à domicile, un service d'aides familiales ou encore la livraison de repas à domicile, seuls ou en collaboration avec d'autres organismes.

Coordination de trajet de soins internés

Voir **TSI**

CPAS (Centre Public d'Action Sociale)

Le CPAS est un service public qui a été créé par l'État belge en 1976. Les CPAS sont organisés au niveau des communes. Ils offrent à certaines conditions une aide sociale, matérielle et financière à la population. Ils interviennent sur demande de la personne.

CPMS (Centre Psycho-Médico-Social)

Voir **PMS**

CRF adultes (Centre de Réadaptation Fonctionnelle pour adultes)

Les Centres de Réadaptation Fonctionnelle pour adultes agréés en Wallonie proposent des réponses appropriées aux adultes qui les consultent parce qu'ils rencontrent des troubles psychologiques ou des problèmes psychosociaux importants faisant obstacle à leur autonomie,

à leur intégration professionnelle, à l'élaboration d'un projet de vie. La réadaptation psychosociale est personnalisée avec le support d'un plan de programme individualisé, élaboré en équipe et partagé avec le consultant. La réadaptation est toujours multidisciplinaire et dure de 12 à 24 mois.

Croix-Rouge

Auxiliaire des pouvoirs publics, la Croix-Rouge de Belgique mène un combat de tous les instants pour soulager la souffrance des hommes et prévenir les crises humanitaires.

Avec ses 9.200 volontaires bénévoles et 550 salariés, elle a pour vocation de prévenir les crises médico-psycho-sociales et contribuer à les résoudre par des activités d'éducation, de formation ; lutter contre l'isolement et la marginalisation par le renforcement des liens sociaux entre les personnes ; encourager la tolérance en respectant la diversité culturelle de notre société.

CTS (Coordination Trajet de Soins Adolescent for K - Ados For K)

La coordination d'Ados For K a pour mission de faire la liaison entre les acteurs en santé mentale et ceux de l'aide à la jeunesse, de la justice et du handicap, en tenant compte des réalités et spécificités régionales.

Ados For K est réservé aux adolescents ayant commis des faits qualifiés d'infractions.

La CTS se charge de l'information et de la communication à l'attention du réseau en santé mentale et de l'évaluation continue du trajet de soins.

Culture & Démocratie

Association d'**éducation**

permanente qui entend interroger la démocratie, la culture et les enjeux soulevés par la conjugaison des deux termes. Elle décline sa réflexion en plusieurs axes : Culture et prison, Culture et santé (art et santé), Culture et travail social, Culture et enseignement, Droits à la

culture. Elle organise des colloques, propose des débats, et publie sur ces matières.

D

Déclaration de Fribourg

La déclaration de Fribourg (fruit du travail d'académiciens et de membres de la société civile, sans portée juridique) propose une définition plus large des **droits culturels** : au départ d'une définition anthropologique de la culture, elle entend réunir l'ensemble des droits fondamentaux qui y sont liés.

Décret des centres culturels de 2013

Les centres culturels sont institués par l'arrêté royal de 1970 puis par le décret du 28 juillet 1992 et pour finir par le nouveau décret de 2013.

Celui-ci est fondé sur la primauté des droits culturels de la population

et du principe de l'analyse partagée entre tous les acteurs d'un territoire. Ce décret est destiné à conduire les orientations de l'action et de la programmation des centres culturels.

Défense sociale

Le terme « défense sociale » renvoie à une mesure de sûreté (et non une peine) étant prise à l'égard de personnes inculpées ou condamnées, pour un délit ou un crime, reconnues irresponsables pénalement en raison d'un état de « démence, déséquilibre mental grave ou de débilité mentale » les rendant « incapables du contrôle de leurs actions ». Cette mesure de sûreté est à durée indéterminée. C'est actuellement la « loi de défense sociale du 1er juillet 1964 » qui est d'application.

Démocratie culturelle

La culture, pour, par et avec tous.

La démocratie culturelle est une forme structurée de la démocratie participative qui a pour objectif d'associer

les personnes et les associations à l'invention et à la décision culturelles. Par certains côtés, elle prend le contre-pied de la **démocratisation de la culture**, refusant la distinction que celle-ci suggère entre culture supérieure et culture populaire et mettant en question l'accès aux produits culturels comme principe essentiel de l'action culturelle. La démocratie culturelle s'appuie essentiellement sur la participation des citoyens, riches de leurs différences, afin qu'émergent des expressions culturelles multiples et des croisements interculturels ouverts et dynamiques.

Démocratisation de la culture

Accès à la culture pour tous.
Modèle d'intervention étatique sur les matières culturelles qui se développe, en Europe principalement, au sortir de la Seconde Guerre mondiale. L'État entend, d'une part, favoriser l'accès du plus grand nombre

aux œuvres majeures de la culture nationale et de l'humanité, patrimoniales ou actuelles, afin de permettre l'émergence d'une société plus homogène ; il entend d'autre part mener une politique de soutien à la production et la diffusion des expressions artistiques considérées comme les plus représentatives de la culture fondatrice de la communauté nationale.

DGAJ (Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse)

La Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse est l'autorité publique qui a la responsabilité des matières liées à l'aide à la jeunesse.

DIS (Droit à l'Intégration Sociale)

Le Droit à l'Intégration Sociale est un droit qui a comme objectif l'émancipation sociale de l'individu. Le Droit à l'Intégration Sociale peut avoir la forme d'un **Revenu d'Intégration Sociale (RIS)**, d'un emploi ou encore d'un **Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS)**.

Droits culturels

Les droits culturels apparaissent pour la première fois dans la littérature juridique en 1966, dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Dans ce texte, à l'article 15, trois droits culturels sont définis : le droit de participer à la vie culturelle, le droit de bénéficier du progrès scientifique et de ses applications et le droit de bénéficier de la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique. L'article de ce pacte s'inspire de l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

DSM IV (Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders - IV édition)

Publié par la société américaine de psychiatrie, le DSM IV est un manuel scientifique de référence qui classe et catégorise les troubles mentaux.

E

Éducateur de rue

L'éducateur de rue est un travailleur social qui va à la rencontre des populations ou des individus dans leur milieu de vie ou dans la rue, dans le but de créer des liens sociaux.

Agent de première ligne et de proximité, il aide à l'élaboration de projets collectifs ou individuels. Il organise des activités pour les jeunes durant leurs vacances scolaires. Il apporte écoute, soutien et conseil.

Éducation permanente

Les associations d'éducation permanente travaillent à développer la citoyenneté active et la pratique de la vie associative. Nombre d'entre elles consacrent une attention particulière aux publics socioculturellement défavorisés. Elles ont pour objectif de favoriser et de développer une prise de conscience

et une connaissance critique des faits de société ; des capacités d'analyse, de choix d'action et d'évaluation ; des attitudes de responsabilité et de participation à la vie sociale, économique, culturelle et politique. L'éducation permanente qui, en Belgique francophone, met en œuvre les principes fondateurs de l'**éducation populaire**, fait partie du Service général de la jeunesse et de l'Éducation permanente organisé au sein du Ministère de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Éducation populaire

Éducation du peuple, pour le peuple, par le peuple, telle est l'utopie de l'éducation populaire qui naît, en Europe, au XVIII^e siècle, celui des Lumières, et se consolide avec les mouvements ouvriers du début du XX^e siècle. Elle promeut, en dehors des structures éducatives traditionnelles, une éducation visant à développer l'esprit critique, l'expression citoyenne

et à améliorer le système social afin de le rendre plus égalitaire.

EFT (Entreprises de Formation par le Travail)

Les Entreprises de Formation par le Travail sont des associations de formation situées en Région wallonne. Elles proposent une formation dont la pédagogie repose sur l'apprentissage par des stages en situation réelle de travail au sein d'une entreprise ou sur chantier. Ces formations sont dispensées à des demandeurs d'emploi adultes (les stagiaires) résidant en Région wallonne, non porteurs du certificat d'enseignement secondaire inférieur ou d'un titre équivalent, et qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire.

Épicerie sociale

Initiative complémentaire à l'aide alimentaire de base, l'épicerie sociale vise à répondre aux besoins alimentaires vitaux des familles **bénéficiaires** qu'elle aide à sortir de l'assistanat en respectant leur dignité et leur citoyenneté.

Elle est organisée comme tout magasin, mais pratique les prix les plus bas et veille à ne présenter que des produits sains et de base. Elle considère la personne comme étant capable de se reprendre en main mais impose certaines règles aux bénéficiaires qu'elle accompagne dans leurs achats. L'épicerie sociale apporte également aux bénéficiaires une aide en matière de recherche d'emploi, de démarches administratives, d'alphabétisation,...

EPN (Espace Public Numérique)

Les Espaces Publics Numériques sont des structures ouvertes à toutes les personnes intéressées par l'apprentissage à l'informatique, à l'utilisation d'Internet ou encore, au sens large, à la culture numérique. Ces espaces disposent de postes informatiques avec une connexion à Internet.

Équipe mobile de psychiatrie

Une équipe mobile de psychiatrie est un service de soins en santé mentale s'inscrivant dans la réforme des soins en santé mentale.

Cette offre de soins s'adresse aux adultes à partir de 16 ans, en souffrance psychique. La finalité est de favoriser une meilleure accessibilité et continuité des soins de **l'usager en santé mentale** par un accompagnement dans son milieu de vie, par un encadrement pluridisciplinaire ambulatoire développant un travail en collaboration avec son réseau de soins. Les interventions d'ordre médical, psycho-social, culturel et socioprofessionnel sont multiples et variées, toutes fondées sur le principe de l'usager en santé mentale comme acteur de sa démarche.

Ergothérapeute

L'ergothérapeute est un professionnel du secteur paramédical qui accompagne les personnes présentant un dysfonctionnement physique, psychique ou social pour leur permettre d'acquérir ou de recouvrer un fonctionnement optimal dans leur vie personnelle

ou leurs occupations professionnelles. Son outil sera l'activation adaptée. Il exerce son activité dans les hôpitaux généraux, psychiatriques, les maisons de repos, l'enseignement spécialisé et à domicile.

Espaces-rencontres

Les espaces-rencontres sont des services dépendants de la Fédération Wallonie-Bruxelles, complémentaires aux Maisons de justice. Ils sont ouverts aux familles en situation de rupture, de divorce ou de séparation, dans le cadre d'une procédure judiciaire, administrative ou de demande spontanée. Un espace-rencontre est un lieu neutre où sont assurés la mise en place et l'encadrement par un tiers neutre, de l'exercice du droit de visite ou du transfert des enfants entre les parties lorsque ce droit de visite a été interrompu, ou lorsque celui-ci se déroule difficilement ou de manière conflictuelle. Ceci afin de permettre

un exercice normal de l'autorité parentale tout en créant ou en restaurant la relation entre l'enfant et ses deux parents, grands-parents ou toute autre personne pouvant prétendre à un droit aux relations personnelles. Il existe un espace-rencontre par arrondissement judiciaire.

ETA (Entreprise de Travail Adapté)

Les Entreprises de Travail Adapté sont des entreprises agréées et subventionnées par l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (**AWIPH**). À finalité sociale, leurs secteurs d'activités sont très variés. Les tâches et activités sont adaptées aux personnes en fonction de leurs capacités.

Expert du vécu en santé mentale

Un(e) « expert(e) du vécu » est une personne qui, de par son expérience, acquiert une expertise, autrement dit un savoir lié

à l'utilisation de services en santé mentale et à son propre parcours. Ainsi, le savoir se construit d'une part grâce à l'expérience pratique, d'autre part grâce à une prise de recul sur son parcours. Cette prise de recul est possible grâce à la mise en débat et à la réflexion collective, dans le cadre de groupes de réflexion ou de comités d'**usagers en santé mentale**¹.

F

FEDASIL (Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile)

L'agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile est une instance d'utilité publique créée par la loi-programme du 19 juillet 2001 et opérationnelle depuis mai 2002. FEDASIL est placée sous la tutelle du secrétaire d'État à l'Asile et la migration.

FARES (Fonds des Affections Respiratoires)

Le FARES est une association sans but lucratif qui se consacre à la prévention du tabagisme, à la lutte contre la tuberculose et à l'information sur d'autres affections respiratoires chroniques.

FOREM (Office régional de la Formation Professionnelle et de l'Emploi)

L'Office régional wallon de la Formation Professionnelle et de l'Emploi a pour missions de contribuer au rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi par l'accompagnement des demandeurs d'emploi et la gestion des offres des employeurs (Forem - Direction Emploi). Il contribue également à l'identification et au développement des compétences des demandeurs d'emploi par la formation professionnelle (Forem - Direction Formation). Entouré de divers partenaires du secteur de l'insertion et de la formation, le Forem joue

¹ Ouvrage collectif, *Mémoire 2014*, Psytoyens ASBL, octobre 2014

également un rôle de coordination du marché de l'emploi et de la formation en Wallonie. Il assure la gestion et la diffusion des informations relatives au marché de l'emploi.

Foyer culturel

Le foyer culturel est l'appellation ancienne des actuels **Centres Culturels Locaux**.

G

GLEM (Groupe Local d'Évaluation Médicale)

Le GLEM est un groupe de pairs, médecins ou pharmaciens biologistes qui partagent et évaluent de manière critique leurs pratiques médicales pour promouvoir la qualité des soins.

Guidance budgétaire

La guidance budgétaire est un accompagnement à la gestion de budget permettant

aux personnes endettées de se retrouver dans une perspective de changement en l'aidant notamment à apprendre à calculer un budget, à payer des factures, à respecter des plans de remboursement. La personne conserve sa compétence décisionnelle.

H

Haut seuil thérapeutique
Voir **Bas seuil et Haut seuil thérapeutiques**.

Hôpital de jour

L'hôpital de jour, dans le cadre de la santé mentale, est une structure dont la mission est d'offrir un programme regroupant des activités d'évaluation, de diagnostic et de traitement de personnes présentant des troubles

et des difficultés d'ordre psychologique, psychiatrique et relationnel divers. Cette structure est animée par une équipe pluridisciplinaire qui prend en charge les personnes durant la journée. Ces dernières (enfants ou adultes) retournent le soir à leur domicile ou à leur structure d'hébergement, ce qui leur permet de conserver une insertion familiale et sociale.

Hôpital psychiatrique

Les hôpitaux psychiatriques accueillent à plus ou moins long terme (court : **services A** - moyen à long : **services T**), et soignent des personnes ayant des troubles psychiques.

Ce sont des établissements qui se sont spécialisés dans le traitement des affections neuro-psychiatriques. Des équipes multidisciplinaires (**psychiatre, psychologue, ergothérapeute**, infirmier, travailleur social...) y cherchent et offrent la thérapie la plus adaptée aux problèmes rencontrés.

Les hôpitaux psychiatriques accueillent les patients 24h/24 mais il existe des services d'hospitalisation de jour et des services d'hospitalisation de nuit. Certains services sont réservés aux enfants jusque 18 ans (**services K**).

Housing First Belgium

Housing First Belgium est un projet d'innovation sociale qui s'attaque à la lutte contre le sans-abrisme. Son principe de base est le droit inconditionnel à avoir un toit. Le groupe cible de son action est celui des sans-abri chroniques, qui doivent faire face à un enchevêtrement complexe de problématiques : troubles psychiatriques, chômage, soucis de santé, qui accompagnent des périodes de sans-abrisme très longues et/ou répétées.

IFAPME (Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises)

L'objectif principal de l'IFAPME est la formation à des métiers dans une multitude de secteurs professionnels. Ces formations sont organisées sur le principe de l'alternance : des cours en centres de formation théorique et une formation pratique en entreprise.

IHP (Initiatives d'Habitations Protégées)

Une Initiative d'Habitations Protégées est une structure publique prévue dans le cadre de la politique de la Santé destinée à offrir un logement individuel accompagné à des personnes adultes qui ne peuvent pas vivre de manière autonome en raison de problèmes psychiatriques.

Ces problèmes sont cependant estimés suffisamment stabilisés pour ne pas imposer un séjour dans un hôpital psychiatrique. Les personnes résidentes en IHP bénéficient d'un accompagnement adapté et suivent des activités de jour. Cet accompagnement, qui n'est pas permanent, aide à l'apprentissage de compétences sociales et administratives et favorise la capacité à vivre de manière autonome, en stimulant notamment leur participation à des activités liées à la vie communautaire, aussi à réaliser leur propre scénario de vie : recherche d'un emploi, d'une formation ou d'activités socioculturelles.

ILA (Initiative Locale d'Accueil)

Une Initiative Locale d'Accueil est un hébergement en un lieu d'accueil organisé par un **CPAS**, destiné aux demandeurs d'asile. Le CPAS leur apporte une aide matérielle et il assure l'accompagnement social et médical de ces résidents hébergés. Ces lieux d'accueil sont organisés

à la demande de l'administration fédérale, en accord entre **FEDASIL** et le CPAS concerné.

INAMI (Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité)

L'Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité est une institution publique de sécurité sociale dont le rôle est d'organiser, gérer et contrôler l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités. Ses diverses missions sont menées en partenariat avec les mutualités, les représentants des professionnels de la santé ainsi que les représentants des syndicats et des employeurs. L'INAMI élabore les règles pour le remboursement des prestations de santé et des médicaments et en détermine les tarifs. Afin de garantir au système d'assurance belge sa qualité et sa viabilité, il effectue le contrôle de ces règles, tant à l'égard des mutualités que des professionnels de la santé.

Infor Jeunes

Association subsidiée par les Communautés, Régions et Communes, Infor Jeunes est un centre d'information qui collecte, vérifie, traite et diffuse les informations utiles telles les offres de jobs étudiants, de logement, les petites annonces, l'aide sociale, la formation, les conseils juridiques, les activités culturelles, sportives et de loisirs, etc. Sa mission est d'accueillir, informer, aider et conseiller librement et gratuitement. Infor Jeunes s'insère dans la politique culturelle de la jeunesse.

IPPJ (Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse)

Les Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse se voient confier par le tribunal de la jeunesse tout mineur ayant commis un fait répréhensible. Son statut de mineur d'âge l'entraîne pour une période déterminée auprès d'une des cinq Institutions publiques de protection de la jeunesse gérées par la Communauté française. La prise en charge repose

pour l'essentiel sur des dynamiques pédagogiques et éducatives.

ISP (Insertion Socio-Professionnelle)

ISP est l'acronyme du secteur qui regroupe les professionnels de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle dont l'objectif est d'amener rapidement les **bénéficiaires** à une insertion sur le marché de l'emploi.

J

Jobcoach

Voir **Coach du travail**

Justice de Paix

La Justice de Paix dépend du SPF Justice. Elle est avant tout un Tribunal de proximité. Ses compétences sont la récupération de créance n'excédant pas 2500 euros, la copropriété, les expropriations, les baux, les voisinages,

les servitudes, l'administration des biens et des personnes, les malades mentaux, les oppositions de scellés, les tutelles et autorisations parentales, les conciliations et les désignations d'experts ou d'arbitres.

L

Lire et Écrire

Lire et Écrire Communauté française est l'organe représentatif du mouvement Lire et Écrire. Créé en 1983, son rôle a largement évolué depuis 2007, lorsque l'association a été reconnue mouvement d'**éducation permanente**.

Lire et Écrire est reconnu à la fois comme organisme d'insertion socioprofessionnelle et comme mouvement d'éducation permanente. Lire et Écrire Communauté française est devenu l'organe représentatif

du mouvement qui se compose de 8 Régionales Lire et Écrire réparties sur la Wallonie, 6 implantations à Bruxelles et 3 coordinations (une wallonne, une bruxelloise et une au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles). Les membres du mouvement Lire et Écrire proposent tous des formations d'alphabétisation (apprentissage en lecture, écriture, calcul...) à destination d'adultes n'ayant pas la maîtrise des savoirs de base correspondant au niveau de fin d'études primaires. Ces formations sont gratuites.

Logopède

Le logopède est le titre reconnu professionnellement du thérapeute qui s'occupe de l'analyse, de l'évaluation, de la prévention et du traitement des troubles de la voix, de la parole, du raisonnement logicomathématique et du langage oral et écrit. Il est habilité à proposer une rééducation et à choisir les actes et techniques appropriés. Son objectif est de provoquer,

faciliter, libérer, contrôler ou rétablir, chez l'enfant comme chez l'adulte, un usage satisfaisant et valorisant des fonctions d'expression et de compréhension du langage.

Ludothèque

Service d'éducation autour du jeu. La ludothèque met à disposition des jeux, des initiations et activités autour du jeu dans une perspective éducative et citoyenne.

M

Maison d'accueil

Les maisons d'accueil sont des services d'hébergement agréés par le Code wallon de l'action sociale et de la santé du 29 septembre 2011 et dépendent de la réglementation relative à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes en difficultés sociales. Elles assurent un hébergement

à moyen terme (maximum 9 mois) dans une structure disposant d'équipement collectif ainsi qu'un accompagnement adapté afin de soutenir les **bénéficiaires** dans l'acquisition ou la récupération de leur autonomie.

Les maisons d'accueil sont destinées à un public d'adultes accompagnés ou non d'enfants, aux mineurs émancipés, aux mineures enceintes, souffrant de la précarité, d'une fragilité relationnelle, sociale ou matérielle et se trouvant dans l'incapacité de vivre de manière autonome. Le point commun entre les **bénéficiaires** est leur situation problématique par rapport au logement (perte, absence ou nécessité de le quitter). Mais bien souvent, d'autres problématiques viennent se greffer à celle du logement. Il s'agit notamment de rupture sociale et familiale, de violences conjugales, de difficultés administratives et financières, de dépendance ou encore de problèmes de santé mentale

ou physique. Certaines maisons d'accueil sont également agréées pour l'accompagnement des enfants, l'accueil d'urgence, le post-hébergement et l'accueil des femmes victimes de violences.

Il existe 56 maisons d'accueil en Région wallonne et 26 à Bruxelles. Chaque structure dispose d'un projet pédagogique qui lui est propre et qui définit le type de public accueilli, les modalités d'accompagnement, les activités réalisées, etc. Tout en restant dans le cadre de l'application de la réglementation, il existe autant de réalités et de modes de fonctionnement que de structures existantes. En termes de public accueilli, il existe des maisons d'accueil pour hommes seuls, pour femmes accompagnées d'enfants, pour hommes et femmes sans enfants, pour familles et pour tous. L'hébergement en maison d'accueil est payant. Le prix de journée inclut le gîte et (parfois) le couvert, l'encadrement professionnel

et l'accompagnement, la mise à disposition d'une infrastructure, la participation à des activités et la réponse à un certain nombre de besoins spécifiques (produits d'hygiène, langes pour bébé, vêtement de seconde main, lessive, etc.)

Maison de jeunes

Les maisons de jeunes sont des associations implantées localement qui ont pour objectif de favoriser le développement d'une citoyenneté critique, active et responsable, principalement chez les jeunes de 12 à 26 ans, par une prise de conscience et une connaissance des réalités de la société, des attitudes de responsabilité et de participation à la vie sociale, économique et culturelle. Ils développent une politique socioculturelle locale, encouragent la mise en œuvre et la promotion de pratiques socioculturelles et de création. Les activités dans lesquelles ces associations choisissent de s'investir sont également

très diverses. Il s'agit notamment d'actions ou de projets ayant trait aux pratiques artistiques, à la question de l'égalité des chances, aux nouvelles technologies, aux pratiques sportives alternatives...

Maison de Justice

Les maisons de justice assurent :

- l'accompagnement judiciaire et la surveillance d'auteurs d'infractions à la demande des autorités judiciaires et/ou administratives, en vue de prévenir la récidive,
- l'accueil, l'information, l'assistance et l'orientation des victimes,
- l'information et l'orientation éventuelle des citoyens impliqués dans un conflit ou confrontés à une procédure judiciaire,
- la mise à disposition des autorités judiciaires et/ou administratives de l'information nécessaire à leur prise de décision.

Maison de l'emploi

Les maisons de l'emploi sont des services de proximité, issus,

en Région wallonne, du partenariat entre le **FOREM**, la/les communes et leur(s) **CPAS**. Les maisons de l'emploi se présentent comme des guichets uniques dont les conseillers ont pour objet d'informer, conseiller, accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs démarches de recherche d'un emploi et/ou de formation. Les demandeurs d'emploi y retrouvent les services suivants : la réalisation des démarches administratives (inscription...), l'affichage des offres d'emploi, la mise à disposition d'outils (ordinateurs, imprimantes, Internet, traitement de texte, téléphones, ...), la documentation sur les métiers, les formations, la rédaction de Curriculum Vitae, les entretiens d'embauche, ...

Maison de quartier

Les maisons de quartier du service d'aide à l'intégration sociale sont des services de proximité communaux implantés dans les lieux de vie, offrant accueil, écoute, orientation, accompagnement et animations éducatives.

Les maisons de quartier dépendent du Service Public Fédéral de Programmation qui s'efforce notamment d'aider les grandes villes dans leur approche des quartiers en difficulté.

Maison Folie

Projet initié au départ à l'occasion de Lille 2004 capitale culturelle européenne, la Maison Folie est un lieu conçu sur la base d'une vision décloisonnée des pratiques artistiques, culturelles et associatives. C'est aussi un laboratoire, un lieu d'expérimentation où s'inventent de nouveaux rapports entre art et société. Les activités y sont pluridisciplinaires : arts de la scène, arts plastiques, arts numériques, littérature, poésie, architecture... Les principes structurant son action sont la transversalité, la participation et l'émergence.

Maison maternelle

La terminologie des maisons maternelles n'existe plus. Elles font dorénavant parties des **maisons d'accueil**. Les maisons

maternelles étaient des lieux d'hébergement destinés aux futures mamans et/ou aux jeunes mamans en difficulté accompagnées d'enfants, quelles que soient les difficultés rencontrées et sans entretien préalable à l'accueil.

Maison médicale

Une maison médicale est une association privée ou semi-publique qui, recevant son agrément des Régions, assure un service ambulatoire s'intégrant dans un environnement familial, professionnel et socioéconomique. Elle est un lieu de promotion de la santé. La maison médicale est constituée d'une équipe pluridisciplinaire : médecin généraliste, assistant social, **psychologue**, kinésithérapeute, ... Elle dispense des soins de première ligne s'adressant à l'ensemble de la population d'un quartier. Son action vise une approche globale de la santé, considérée dans ses dimensions physique, psychique et sociale. Elle s'inscrit dans une volonté de promotion de la santé et intègre les soins

et la prévention. La maison médicale s'appuie sur une dynamique de participation communautaire : elle valorise les ressources des habitants et du quartier. La maison médicale fonde son action sur des valeurs de justice sociale, basées sur un principe d'équité et de solidarité, sur la citoyenneté, le respect de l'autre et l'autonomie. Elle travaille en partenariat avec le réseau local des services ambulatoires.

Maison Verte

Les Maisons Vertes sont des initiatives en lien avec le travail de la psychanalyste Françoise Dolto et de ses coéquipiers, sur le modèle de la Maison Verte fondée à Paris en 1979. Le dispositif des Maisons Vertes soutient l'accueil, l'écoute, et la socialisation du jeune enfant par la parole. Celui-ci s'y développe à son propre rythme. Les Maisons Vertes peuvent soutenir leur questionnement, le déployer dans cet espace de jeux, conçu

pour lui et espérer être entendus par les accueillantes dans ses comportements, ses attitudes et ses mots.

MASS - Projet (Maison d'Accueil Socio Sanitaire pour usagers de drogues)

Les projets Maisons d'Accueil Socio-Sanitaire pour **usagers** de drogues sont des projets dont la mission principale est d'entrer en contact avec les toxicomanes les plus marginalisés en vue de réduire les conséquences néfastes liées à la consommation de drogues, sans viser immédiatement l'arrêt de cette consommation. Ces projets sont financés par une convention **INAMI**. Il existe une MASS par province.

Médiateur de dettes

Le médiateur de dettes est un professionnel dépendant d'un centre agréé (par exemple le **CPAS**), chargé d'accueillir les personnes qui éprouvent des difficultés financières et souhaitent les assainir,

et de faire, avec elles, le point sur leur situation et sur les éventuelles démarches à accomplir pour réduire le poids de leur endettement.

Médiathèque

Voir **PointCulture**

Médiation culturelle

La médiation culturelle peut être envisagée comme une pratique pédagogique dont la mission est de faire le lien entre le public et l'œuvre. Usuellement ce terme désigne aussi les professionnels de la médiation culturelle exerçant leurs activités au sein d'institutions, de collectivités territoriales, d'associations et d'entreprises. Ils font parfois partie d'un service pédagogique, d'un service culturel ou d'un service aux publics.

Médiation de dettes

L'article 1, 13° de la loi définit la médiation de dettes comme *la prestation de services, à l'exclusion de la conclusion d'un contrat de crédit, en vue de réaliser un aménagement des modalités*

de paiement de la dette qui découle totalement ou partiellement d'un ou plusieurs contrats de crédit.

C'est donc l'activité qui tend à renégocier les modalités d'un ou de plusieurs crédit(s) et qui vise à mettre au point et convenir un plan de paiement mieux adapté aux ressources du débiteur avec l'ensemble de ses créanciers. Il ressort des travaux préparatoires que dès lors qu'un seul crédit à la consommation se trouve parmi les dettes, l'ensemble de l'activité qui consiste à aménager des délais de paiement sera considéré comme une médiation de dettes au sens de la loi.

Minimex (Minimum de moyens d'existence)

Voir **RIS**

Mise en observation

La mise en observation est le terme qui désigne la mise sous protection dans un service psychiatrique, organisée par la loi du 26 juin 1990 relative à la protection des malades mentaux. L'objectif de la loi

est le traitement adéquat du malade mental en limitant autant que possible sa privation de liberté. Elle permet d'appliquer la mise en observation lorsque certaines circonstances sont réunies, à défaut de tout autre traitement approprié. Par circonstances à réunir, la loi entend : si l'état du malade le requiert, s'il refuse de se soigner (non **compliance aux soins**) et met gravement en péril sa santé et sa sécurité, et s'il constitue une menace grave pour la vie ou l'intégrité d'autrui. Cette mesure, qui peut être demandée par toute personne concernée, doit être ordonnée par décision judiciaire. Le traitement en milieu hospitalier comporte deux phases, à savoir la mise en observation et le maintien. La mise en observation signifie l'admission du patient dans un service de psychiatrie, pour une durée de 40 jours maximum, dans le but d'être *observé* et soigné. C'est lors de cette période que le **psychiatre** aura la possibilité de prolonger la mesure de protection du malade

en demandant son maintien au juge de paix. La loi permet, en cours de maintien, l'instauration d'une posture hors de l'**hôpital psychiatrique** mais à condition de respecter certaines consignes définies préalablement par le médecin-chef : suivre un traitement, consulter un **psychiatre**, un **psychologue**... Même dans ce cas la mesure de maintien reste d'application et permet si nécessaire de réintégrer le patient en milieu hospitalier.

Mouvements de jeunesse

Les mouvements de jeunesse centrent leurs activités sur le *vivre ensemble* et sur des activités collectives conçues par et pour les jeunes. Ils visent à la construction d'attitudes, de savoirs et de compétences par l'action, la vie avec les pairs, la mise en œuvre de projets pédagogiques permanents d'animation.

MR (Maison de repos)

La maison de repos est un établissement qui peut être public ou privé. Après agrément par une Région, elle peut accueillir des personnes de plus de 60 ans qui y résident de façon habituelle. Ces établissements organisent leur logement mais aussi les services collectifs, les aides à la vie journalière et, si nécessaire, leurs soins.

MRS (Maison de Repos et de Soins)

Les Maisons de Repos et de Soins comportent la plupart du temps un certain nombre de lits de soins intégrés dans une maison de repos. Ces lits sont réservés à des personnes fortement dépendantes ne nécessitant pas de soins aigus mais à l'égard desquelles une garantie d'encadrement supérieur doit être assurée.

MSP (Maison de Soins Psychiatriques)

La Maison de Soins Psychiatriques est un service résidentiel pour personnes présentant un trouble psychique chronique stabilisé. Elle est envisagée avant tout comme un lieu de vie pour ces personnes qui nécessitent un suivi continu par une équipe spécialisée en santé mentale. Toutefois, pour un certain nombre de personnes, elle s'envisage d'une façon transitoire.

Mutuelle (ou mutualité)

Les mutuelles sont des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Elles acquièrent la qualité de mutuelle à dater de leur immatriculation au Registre national des mutuelles (Loi de 1945 sur la Sécurité sociale). Elles mènent, notamment au moyen de cotisations versées par leurs membres, et dans l'intérêt de ces derniers, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide. Les mutualités remboursent, sous le contrôle de l'**INAMI**, les prestations

de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

Elles participent aux différents comités de l'INAMI qui établissent ou adaptent les règles relatives à ces prestations. Les mutuelles jouent également un rôle d'assureur social via leurs produits d'assurances complémentaires libres. Pour pouvoir bénéficier de ces services spécifiques, les **bénéficiaires** de l'assurance obligatoire doivent choisir un organisme assureur. De plus, ces organisations développent un ensemble d'initiatives et proposent des services liés de près ou de loin au facteur *santé* et à l'éducation à la santé.

N

Neuropsychologue

Le neuropsychologue est un professionnel de formation universitaire qui étudie de manière scientifique et clinique les fonctions mentales supérieures : la mémoire, le langage, le raisonnement, l'apprentissage, l'intelligence, la résolution de problèmes, la prise de décision, la perception ou l'attention, dans leurs rapports avec les structures cérébrales.

Il mène ses observations et ses tests auprès de patients présentant des lésions cérébrales accidentelles, congénitales, chirurgicales ou souffrant de démences. Il évalue les déficits des fonctions cognitives, met tout en œuvre pour favoriser la rééducation et, lorsqu'elle n'est pas possible, met en place des substituts.

O

OISP (Organismes d'Insertion Socio-Professionnelle)

Les organismes de formation et d'insertion ou d'orientation pour personnes peu qualifiées sont situées en Régions wallonne et bruxelloise. Ces organismes s'adressent aux demandeurs d'emploi qui ne possèdent pas le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou un titre équivalent. Les OISP proposent à ces derniers des méthodologies d'apprentissage spécifiques.

ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance)

L'ONE est l'organisme de référence de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour toutes les questions relatives à l'enfance, aux politiques de l'enfance, à la protection de la mère, au soutien à la parentalité et à l'accueil de l'enfant.

ONEM (Office National de l'Emploi)

L'ONEM est un service fédéral qui dépend de l'Administration de la Sécurité sociale. Il est chargé de payer les allocations de chômage et de contrôler les chômeurs. Ses autres missions concernent la gestion des allocations payées dans le cadre du crédit-temps et interruption de carrière, des allocations dans le cadre du chômage temporaire, des allocations pour les prépensionnés, les plans d'embauches...

P

Pair-aidant

Un pair-aidant est un usager ou ex-usager de services de soin

en santé mentale, engagé au sein d'une équipe d'intervention psychomédico-sociale. Bien que les savoirs plus *académiques* (formation en action sociale, en aide sociale et administrative, formation en psychologie, infirmière sociale...) soient une ressource à part entière, ses aptitudes sont avant tout liées à son parcours et son cheminement en santé mentale. Au même titre que les autres intervenants, le pair-aidant travaille au service du rétablissement et de l'intégration sociale des usagers².

Participant

Se dit d'une personne qui participe à un projet culturel, à un groupe de parole ou à une formation, par exemple.

PCS (Plan de Cohésion Sociale)

Les Plans de Cohésion Sociale sont des structures qui organisent les processus visant à l'amélioration de la vie sociale des quartiers

et qui agissent prioritairement contre toute forme de précarité : économique, sociale, culturelle... Par cohésion sociale, on entend l'ensemble des processus qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus l'égalité des chances et des conditions d'accès effectives aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel. L'objectif est de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu, quels que soient son origine nationale ou ethnique, son appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, son statut social, son niveau économique, son âge, son orientation sexuelle, sa santé ou son handicap. Les PCS développent une série d'initiatives œuvrant au bien-être dans les différents quartiers et à la lutte contre l'isolement social et la précarité. Les PCS sont des plans communaux financés par la Région wallonne.

² FRANSOLET Pascale - DELBASCOURT Julie, *Expert du vécu - L'espoir transmis de pair à pair - Intégrer un pair-aidant dans une équipe professionnelle*, Psytoyens ASBL, mai 2015

Pédopsychiatre

Le pédopsychiatre est un médecin spécialiste qui porte un diagnostic psychiatrique, développemental et/ou psychoaffectif de tout patient de 0 à 18 ans auquel il apporte des soins spécifiques et pour lequel il coordonne les soins médicaux et paramédicaux, psychologiques concernant les troubles psychiques rencontrés. Il soutient l'éventuel travail en **réseau de partenaires**.

PIIS (Projet Individualisé d'Intégration Sociale)

Un Projet Individualisé d'Intégration Sociale établit les étapes et objectifs nécessaires en vue de l'insertion sociale et/ou professionnelle. Les **bénéficiaires** sont les bénéficiaires du **DIS**, pour lequel l'emploi n'est pas (encore) possible ou souhaitable dans un premier temps. Le projet individualisé d'intégration sociale a comme objectif premier d'augmenter les possibilités d'insertion professionnelle,

en s'appuyant par exemple sur une formation ou des études de plein exercice.

Plate-forme de concertation en santé mentale

Les plates-formes de concertation en santé mentale ont été créées par Arrêté royal sur tout le territoire belge. Elles ont pour mission d'organiser la concertation entre les professionnels de services et institutions du secteur de la santé mentale et des secteurs associés (handicap, justice, vieillissement, enfance, etc.) de la zone qu'elles couvrent, afin de mieux répondre aux besoins de la population et d'améliorer les soins de santé mentale. Les plates-formes regroupent des professionnels des dispositifs de soins suivants : les **hôpitaux psychiatriques**, les **services psychiatriques des hôpitaux généraux**, les **maisons de soins psychiatriques**, les **initiatives d'habitations protégées**, les **services de santé mentale**, ainsi que les institutions conventionnées **INAMI** ayant

pour mission d'organiser une offre spécifique dans le cadre des soins de santé mentale.

PMS (Centre Psycho Médico-Social)

Le Centre Psycho Médico-Social est une structure créée par la Communauté française, les provinces, les communes, les associations de pouvoirs publics, instituée auprès d'une école. Il peut aussi être créé par des personnes privées. Le PMS a pour mission d'assurer la guidance et l'orientation des élèves par des actions d'aide à toute forme de mal-être généré par les circonstances de la vie. Les Centres PMS sont particulièrement attentifs à tout ce qui influence l'adaptation scolaire. La diversité de leurs missions implique le recours à une approche tridisciplinaire à laquelle collaborent psychologues, assistants sociaux et infirmières. Leurs services sont gratuits, consultatifs et soumis au secret professionnel.

PMS spécialisé (Centre Psycho-Médico-Social spécialisé)

Le Centre Psycho-Médico-Social spécialisé a pour mission d'aider les jeunes de 3 à 21 ans inscrits dans les écoles d'enseignement spécialisé avec lesquelles il collabore.

Les familles de ces jeunes sont également concernées. L'aide se situe au niveau de l'orientation scolaire et professionnelle, du soutien à la parentalité et de la prévention psychologique, médicale et sociale. Le secret professionnel qui s'applique à leurs missions, est étendu à l'institution scolaire et à tout service avec lequel collabore le PMS spécialisé.

PointCulture

PointCulture a pour but d'offrir au public des moyens privilégiés d'accès à la culture et aux arts dans un esprit non-marchand, en visant la promotion socioculturelle du plus grand nombre, en toute neutralité politique, religieuse

et philosophique. Ceci à destination de publics de tous âges et de toutes conditions sociales, via le web aussi bien qu'à travers des lieux physiques. Les différents objectifs poursuivis sont rassemblés sous la mission générique que constitue la médiation culturelle dans une perspective pédagogique, éducative et sociale. Enfin, PointCulture se fait, par l'entremise de partenariats diversifiés, le relais de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Postcure de réadaptation fonctionnelle

Suivi ambulatoire après une hospitalisation de minimum 15 jours en hôpital psychiatrique. Ce suivi au sein de l'hôpital est possible grâce à une convention entre les établissements hospitaliers et les organismes assureurs (**mutuelles**). La postcure permet une transition progressive vers la sortie par le maintien de liens thérapeutiques (**psychologue, psychiatre**)

et peut comprendre des activités telles que l'ergothérapie, le sport, des pratiques culturelles et artistiques, etc.

Projet 107

Les Projets 107 tirent leur appellation de l'article 107 de la loi sur les hôpitaux. Ils s'inscrivent dans la **Réforme globale des soins en santé mentale**, initiée en avril 2010 par la Conférence interministérielle *Santé Publique*, réunissant l'Autorité fédérale et les Régions et Communautés.

La finalité de la Réforme est le maintien des personnes dans leur environnement et leur tissu social d'origine, en leur apportant tous les soins nécessaires tout en préservant leur autonomie. Cette réforme vise la mise en place d'une offre de soins en santé mentale plus cohérente et accessible par la réalisation d'un **réseau de partenaires** et de circuits de soins. Les ressources financières du Projet 107 sont issues des conventions

avec le ministère de la Santé Publique. Celui-ci permet d'affecter des ressources existantes des **hôpitaux psychiatriques** et des **services A** des hôpitaux généraux aux projets 107.

Projet participatif d'un centre culturel

Un **centre culturel** développe dans ses actions des projets participatifs afin que chacun se sente impliqué dans la vie du centre.

Les projets participatifs peuvent développer des thématiques spécifiques avec pour enjeu la réflexion et le changement, ou peuvent être développés pour la découverte d'un art en particulier.

Psychanalyse

La psychanalyse a été découverte par S. Freud au début du 20e siècle et a pour but de ramener au niveau conscient des traumatismes et conflits inconscients à l'origine de troubles psychiques actuels. La méthode psychanalytique s'appuie sur la verbalisation. L'association libre d'idées et d'images mentales

permet un accès privilégié à ce qui a été refoulé. La psychanalyse a pour objectif de permettre à la personne de mieux comprendre ses conflits anciens pour éviter qu'ils ne viennent se répéter dans la vie actuelle sous la forme de symptômes psychiques.

Dans une cure psychanalytique classique, le patient est allongé sur un divan ; le psychanalyste étant assis à la tête du divan hors de son champ de vision. La personne s'exprime de manière libre par association d'idées sur tout ce qui lui vient à l'esprit. Ce type de suivi peut durer plusieurs années.

La psychothérapie psychanalytique repose sur les mêmes principes que la cure classique. Mais la fréquence des séances peut être moins importante. Les entretiens se déroulent la plupart du temps en face à face et l'analyste intervient davantage pour soutenir la personne dans la compréhension des situations qu'elle vit.

Psychiatre

Un psychiatre est un médecin dont la spécialisation est la psychiatrie. Il diagnostique, traite et tente de prévenir les maladies mentales, les troubles psychiques et les désordres émotionnels d'origine affective ou situationnelle. Il se spécialise dans le traitement des adultes ou dans celui des enfants et adolescents, voire dans les deux. Il peut pratiquer dans un cabinet privé, en milieu hospitalier... Lors d'une hospitalisation, il est le principal point de référence pour le patient et oriente la prise en charge de ce dernier.

Psychiatrie

La psychiatrie est une spécialité médicale. Son objectif premier réside en l'étude et au traitement des maladies mentales et des troubles psychologiques.

Psychologue

Titre reconnu au détenteur d'une licence ou d'un master en psychologie. Le psychologue est spécialisé

dans la compréhension du comportement humain et dans l'étude des mécanismes de l'esprit et de la pensée. Il peut exercer dans différents champs professionnels en fonction de l'orientation qu'il a choisie durant son cursus universitaire : psychologie clinique, psychologie du travail, neuropsychologie... La psychothérapie implique une formation complémentaire. Le psychologue est soumis à un code de déontologie et au secret professionnel.

Psychothérapeute

Titre reconnu au détenteur d'une formation spécifique, universitaire ou non (le plus souvent de 3 ou 4 ans), habilitant à la pratique de la psychothérapie qui est l'accompagnement de personnes en souffrance psychique. Littéralement, psychothérapie signifie *qui soigne l'âme*. Le psychothérapeute peut avoir différentes formations de base : psychologue, psychiatre, assistant social..... Il y a différents courants théoriques

en psychothérapie dont les principaux sont la **psychanalyse**, la **systémique** et le **cognitivo-comportementalisme**.

Psychothérapie

Selon le Larousse (Grand Larousse de la Psychologie, 1999), c'est « toute utilisation de moyens psychologiques pour traiter une maladie mentale, une inadaptation ou un trouble psychosomatique ». Cette prise en charge a pour but la diminution de la souffrance et l'amélioration de la qualité de vie de la personne en lui permettant notamment de renforcer ses capacités et son autonomie. Une psychothérapie est basée sur un rapport humain entre un professionnel formé à une méthode psychothérapeutique particulière et un ou plusieurs individus. Elle nécessite l'instauration d'un cadre thérapeutique spécifique. Le processus psychothérapeutique permet à la personne d'apprendre à mieux se connaître, de surmonter ses difficultés et diminuer sa souffrance. On peut distinguer trois

grands courants psychothérapeutiques : le courant **psychanalytique**, le courant **systémique** et le courant **cognitivo-comportemental**.

R

Référent hospitalier pour la continuité des soins

Le référent hospitalier était une fonction hospitalière visant à préparer un retour de qualité à domicile en favorisant la continuité des soins avec l'ensemble des partenaires du réseau. Dans le cadre de la réforme en santé mentale, le référent hospitalier a été intégré au projet de **réforme des soins en santé mentale**.

Voir aussi **référent hospitalier pour la continuité des soins à l'hôpital psychiatrique Saint-Jean-de-Dieu**.

Référent hospitalier pour la continuité des soins à l'hôpital psychiatrique Saint-Jean-de-Dieu³

Dans le cadre de la **réforme en santé mentale**, le SPF santé a demandé aux **projets 107** d'intégrer la méthodologie d'accompagnement ou la fonction du référent hospitalier.

Tous les hôpitaux

ont par conséquent adapté la fonction de référent hospitalier.

À l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu, la fonction a été maintenue dans le but de poursuivre le développement d'une culture de continuité des soins.

Son objectif est de préparer, dès l'admission du patient, un retour à domicile de qualité en favorisant la continuité des soins avec l'ensemble des partenaires du réseau.

Au-delà de l'accompagnement clinique, il participe à la sensibilisation et l'intégration de nouvelles initiatives proposées dans le cadre de la **réforme**

en santé mentale. Il développe des processus de collaborations en veillant à l'articulation des 5 fonctions du **projet 107** Région Hainaut.

Référents culture, logement et insertion socioprofessionnelle en santé mentale

Les référents culture, référents logement et référents de l'insertion socioprofessionnelle sont des professionnels engagés contractuellement dans le cadre de la **réforme globale des soins en santé mentale** et qui, par leurs compétences et spécialisations, accompagnent les **usagers en santé mentale** dans les démarches et occupations dont ils sont responsables. Les référents jouent un rôle fondamental dans la facilitation et la compréhension de la complexité des domaines qu'ils pratiquent auprès d'institutions, organismes et services éloignés *de facto* par ces pratiques et champs de recherches.

Réforme des soins en santé mentale

Depuis avril 2010, la Conférence interministérielle Santé Publique a initié une réforme globale des soins en santé mentale en Belgique. Le modèle présenté ouvre sur des collaborations entre les institutions hospitalières et les services présents sur un territoire donné.

Cette réforme a comme fonction première la construction d'un réseau multidisciplinaire en vue de maintenir des personnes en souffrance psychique dans leur environnement d'origine sans compromettre pour autant leur autonomie.

Relais Social Urbain

Les Relais Sociaux Urbains ont été institués en même temps que les **Services d'Insertion Sociale**, par le Décret du 17 juillet 2003 relatif à l'insertion sociale. Ce décret organise la reconnaissance des structures ayant pour mission d'assurer

³ L'hôpital Saint-Jean-de-Dieu à Leuze-en-Hainaut est un des trois hôpitaux promoteurs du **projet 107** - Région Hainaut

la coordination et la mise en réseau des acteurs publics et privés impliqués dans l'aide aux personnes en situation d'exclusion.

Réseau Assuétudes

Le Réseau Assuétudes est l'ensemble des institutions d'aide et de soins qui interviennent par la concertation institutionnelle, en faveur des personnes souffrant **d'assuétudes** ou de leur entourage au sein d'une zone géographique. Le but de ce Réseau est d'améliorer la qualité des soins et de l'aide en matière d'assuétudes et de favoriser la continuité des prises en charge.

Réseau de partenaires

La **réforme globale des soins en santé mentale** vise à la mise en place d'une offre de soins plus cohérente et plus accessible, par la réalisation d'un réseau de partenaires et de circuits de soins pour les personnes en souffrance psychique.

Réseau local des services ambulatoires

Le réseau local des services ambulatoires peut grouper selon la zone considérée : une maison médicale, des services de santé mentale ou des services actifs en matière de toxicomanie ou de soins palliatifs et continués ; un centre d'action sociale globale ou de **planning familial**, un **service d'aide à domicile**, de **médiation de dettes** ou d'aide aux justiciables, des **Espaces-Rencontres**, un centre de **coordination de soins et services à domicile**, un centre d'accueil téléphonique.

Rétablissement⁴

Le rétablissement est un concept anglo-saxon qui trouve son origine dans des mouvements d'usagers des années 1980 et 1990, qui prônaient la reprise du pouvoir d'agir (empowerment) et la défense des droits. Il désigne un cheminement personnel de la personne pour se réapproprier sa vie

et se réinsérer dans la société. Pour le mouvement (*ex*)*user-surviver* aux États-Unis, le rétablissement se définit comme un processus éminemment personnel et unique de changement d'attitudes, de valeurs, de sentiments, de buts, d'aptitudes et de rôles. C'est une manière de vivre une vie gratifiante, optimiste et utile à la société, en dépit des limitations imposées par la maladie. Le rétablissement implique la capacité de donner un nouveau sens, un nouveau but à sa vie, grâce auxquels on peut surmonter les effets destructeurs d'une maladie mentale.

RWLP (Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté)

Le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté est une asbl composée de 25 associations membres et d'un ensemble de partenaires. Le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté active une démarche participative sur l'accès et l'exercice des droits des personnes

⁴ VAN AUDENHOVE Chantal, *Le rétablissement par soi-même*, Éditions Lannoo, 2015

en situation de pauvreté en Région wallonne, dans une préoccupation de Justice Sociale indispensable à une société démocratique. L'action permanente prioritaire se vit au travers de groupes de travail et d'espaces de dialogue/négociation/confrontation/concertation, sur les droits essentiels pour que chacun traverse la vie dans des conditions correctes.

RIS (Revenu d'intégration Sociale)

En 2002, le RIS a remplacé le **Minimex** (Minimum de moyens d'existence). Le droit à l'intégration sociale peut prendre trois formes : un emploi, un projet individualisé d'intégration sociale (**PIIS**) et le **RIS** qui est une aide purement financière.

S

SAIE (Service d'Aide et d'Intervention Éducative)

Le Service d'Aide et d'Intervention Éducative est un service travaillant sur mandat du Conseiller ou du Directeur du **SAJ**, ou du Tribunal de la Jeunesse. Les SAIE apportent aux jeunes en difficulté une aide éducative dans leur milieu de vie familial ou en logement autonome.

SAJ (Service d'Aide à la Jeunesse)

Le Service d'Aide à la Jeunesse est un service de protection de la jeunesse visé par le décret de la Communauté française du 4 mars 1991. C'est un service public intervenant uniquement dans le cadre protectionnel : il n'intervient ni dans le domaine civil ni dans le domaine pénal. Le SAJ par ses conseils ou ses actions, propose une aide aux jeunes en difficulté

ou en danger, ainsi qu'à leurs familles. Un de ses objectifs est de faire émerger, en collaboration avec le jeune et sa famille, une solution aux problématiques rencontrées afin d'éviter l'intervention de la justice. Le SAJ peut orienter le jeune et sa famille vers un service dit de première ligne (**CPMS, CPAS** par exemple). Il existe un SAJ par arrondissement (Namur, Liège, Charleroi, Mons, Tournai, Nivelles, Bruxelles, Marche-en-Famenne, Neufchâteau, Arlon, Huy, Dinant, Verviers). Les contacts avec le service du lieu de résidence se font sans conditions, par téléphone.

SAJA (Services d'Accueil de Jour pour Adultes Handicapés)

Ces services spécialisés accueillent pendant la journée les personnes handicapées présentant une déficience intellectuelle moyenne, sévère ou profonde. La population y est mixte, à partir de 18 ans. Les objectifs de ces services sont multiples : un relais

pour les familles, un lieu de rencontre pour les personnes handicapées, un accompagnement dans un cadre structurant, un trait d'union entre les personnes handicapées et le public.

Les activités proposées sont variées et adaptées de manière individuelle ou en groupe pour optimiser le bien-être et l'épanouissement des personnes.

Il existe aussi des services d'accueil réservés à d'autres publics : personnes âgées, ou présentant des troubles psychiques, en situation de handicap physique et/ou sensoriel, etc.

Santé mentale

La santé mentale est une composante essentielle de la santé. La Constitution de l'OMS définit la santé comme suit : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

Cette définition a pour important corollaire que la santé mentale est davantage que l'absence

de troubles ou de handicaps mentaux. La santé mentale est un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté. Dans ce sens positif, la santé mentale est le fondement du bien-être d'un individu et du bon fonctionnement d'une communauté.

SPAD (Soins Psychiatriques à Domicile)

Les Soins Psychiatriques à Domicile sont des services qui s'adressent à toutes personnes en situation de maladie mentale (personnes en souffrance psychique et leurs proches) mais aussi aux professionnels de la santé mentale. Les SPAD permettent de réunir les partenaires du réseau autour de l'**usager** (la concertation) ou de répondre à des questions complexes ancrées dans le réseau de vie (le point info). Ils organisent aussi pour les professionnels de la santé mentale des groupes d'information et d'échanges

(la sensibilisation) ou encore, pour ces derniers, proposent des conseils et un soutien pour rencontrer une situation problématique (le coaching).

Secret médical

Le secret médical est une obligation tenue par le médecin envers un patient qui l'oblige à la stricte discrétion quant aux *réalités* de cette personne, *réalités* qu'il aurait découvertes lors de l'exercice de sa profession.

Secret médical étendu

Le **secret médical** se dit **étendu** quand les *réalités* du patient sont partagées entre les collaborateurs du service des soins et son médecin responsable.

SEL (Système d'Échange Local)

Le Système d'Échange Local désigne à la fois le système et le groupe de personnes qui ont convenu d'échanger entre eux des services, des biens et/ou des savoirs en rapport

avec leurs compétences respectives. Les échanges se réalisent suivant le choix de chaque utilisateur.

Le SEL est un système alternatif au système d'échange monétaire traditionnel. Cette monnaie d'échange est symbolique et est propre à chaque SEL.

Self-Help

Groupe d'entraide d'**usagers** et/ou de proches sans professionnel. C'est un espace d'entraide et de parole entre personnes qui rencontrent les mêmes difficultés. Ces groupes viennent appuyer les dispositifs sociaux et médicaux. Dans le cadre des assuétudes, ces groupes peuvent améliorer de manière significative le soutien dans l'abstinence. Ils se focalisent le plus souvent sur une assuétude particulière comme l'alcoolisme, les narcotiques, le jeu, l'abus de nourriture. À côté de ces groupes, il existe des groupes de parole et d'information animés par des professionnels : *Gihpsy*, *Forum de la dépendance...*

Service culturel de la commune

Le service culturel d'une commune est celui qui a en charge principalement des activités culturelles destinées à la population : fêtes et cérémonies, gestion des musées et des collections permanentes, du patrimoine matériel et immatériel de la commune, par exemple.

Service d'accompagnement AWIPH

Les services d'accompagnement sont agréés par l'**AWIPH** pour aider les personnes adultes dont le handicap est reconnu, à mener à bien des projets qui leur apporteront une plus grande autonomie. Il existe des services d'accompagnement qui s'adressent à toute personne quelle que soit sa déficience. D'autres s'adressent uniquement aux personnes présentant certaines déficiences telles la surdité ou la cécité. D'autres services sont encore spécialisés dans certains types d'activités : recherche d'emploi,

apprentissage des nouvelles technologies, etc.

Service d'aide à domicile

Service qui propose une série de services favorisant le maintien à domicile de personnes qui en éprouvent le besoin. Un bilan de ces besoins est réalisé en concertation avec le bénéficiaire de l'aide.

Service d'aide familiale

Le service d'aide familiale a pour mission la mise en place de services soutenant le maintien à domicile de personnes en perte d'autonomie, le soutien au quotidien et selon les besoins, à toutes personnes qui en éprouvent le besoin. Les services proposés sont définis et adaptés à la situation de la personne. Il met à disposition des aides familiales qui soutiennent la personne aidée à la vie quotidienne. Si cette dernière en a encore les aptitudes physiques, les aides familiales la stimulent dans les tâches quotidiennes.

Service de placement familial

Les services de placement familial affiliés à la Fédération des services de placement familial sont agréés et subventionnés

par la Communauté française.

Les missions des services de placement familial sont visées par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mars 1999 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services de placement familial et modifications.

Au-delà de l'organisation de l'accueil de l'enfant par la famille d'accueil, ils accompagnent le placement sur le plan psycho-médico-social et soutiennent les parents, la famille d'accueil et l'enfant. De plus, ils assurent un suivi administratif et financier tout en collaborant avec les **PMS** et **CPAS** par exemple pour accomplir au mieux les objectifs qu'ils se sont fixés.

Service de psychiatrie en hôpital général

Le service d'hospitalisation de psychiatrie au sein d'un hôpital général, généralement un **service A** (orientation et traitement), accueille des patients ayant une problématique psychologique ou psychiatrique nécessitant une hospitalisation de courte durée, pour une observation ou pour la mise au point d'un traitement.

Services de Santé Mentale (SSM)

Ces services, anciennement nommés **Centres de Guidance Psychologique**, agréés par les Régions, reçoivent, sur rendez-vous et dans le respect de la confidentialité, toutes les personnes (enfants, adolescents, adultes) en difficulté afin de leur apporter une aide psychologique, psychiatrique, psychosociale ou rééducative. Certains Services organisent des groupes de parole, des ateliers pour enfants et des activités d'intervision ou de supervision.

Services - lits A, T, K

Les hôpitaux psychiatriques

ont développés en leur sein des services spécialisés dans le traitement de pathologies particulières. Dans cette optique, en fonction de leurs réalités institutionnelles et médicales, différents types de lits agréés ont été ouverts.

Les lits A (observation et traitement) concernent les adultes qui nécessitent une intervention d'urgence en cas de crise, une observation ou un traitement actif dans le cadre d'une hospitalisation à court ou moyen terme. Les lits T sont quant à eux destinés à des adultes qui souffrent d'une pathologie chronique et nécessitent un traitement axé sur leur réadaptation sociale dans le cadre d'une hospitalisation à moyen ou long terme. Pour finir, les lits K (observation et traitement) sont destinés à des enfants et adolescents qui nécessitent une intervention d'urgence en cas de crise, une observation

ou un traitement actif dans le cadre d'une hospitalisation à court ou moyen terme.

SIS (Service d'Insertion Sociale)

Le décret qui régit les Services d'Insertion Sociale vise particulièrement des personnes majeures confrontées ou susceptibles d'être confrontées à la difficulté de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Un SIS a pour mission d'améliorer la situation sociale de personnes qui ne sont pas en mesure de bénéficier momentanément d'un dispositif d'insertion socioprofessionnelle ; de permettre leur participation à la vie sociale, économique, politique et culturelle ; de promouvoir leur reconnaissance sociale ; d'améliorer leur bien-être et leur qualité de vie ; de favoriser leur autonomie par un accompagnement individualisé visant à aider chacun à préciser son projet de vie sociale et professionnelle.

Le travail social collectif est également pris en compte,

par exemple par le sport au sens large, l'activité physique étant considérée comme un outil d'intégration.

SISD (Service Intégré de Soins à Domicile)

Le Service Intégré de Soins à Domicile est une asbl agréée par les entités fédérées et subsidiée par l'**INAMI**.

Plate-forme de concertation, il regroupe des représentants des acteurs des soins de première ligne et de l'aide à domicile dont la composition peut varier d'une zone de soins à l'autre.

Un SISD constitue ainsi un réseau de soins entre prestataires appartenant à différentes disciplines (médecins, infirmières, kinésithérapeutes, **psychologues**, logopèdes, pharmaciens, aides familiales...) et institutions de soins. Les SISD ne sont pas des dispensateurs de soins, mais ils en renforcent l'ensemble en optimisant la pluridisciplinarité, l'intersectorialité, la relation entre l'inter- et l'extramuros.

Le SISD est aussi catalyseur et promoteur d'initiatives.

SLSP (Société de Logements de Service Public)

Les Sociétés de Logement de Service Public ont été créées et organisées en exécution du Code wallon du Logement et de l'Habitat Durable qui régit leurs activités et leur fonctionnement.

Leur mission principale est de gérer et de louer des logements aux personnes les plus précarisées et aux revenus moyens. Elles ont également pour mission de construire, d'acquérir et/ou de rénover des logements destinés à la location ou à la vente. Elles accueillent, informent les candidats-locataires et les locataires et leur offrent un accompagnement social.

Sophrologie

La sophrologie est le mot usuel employé pour désigner cette discipline. L'utilisation de ce terme ne garantit pas *de facto* l'encadrement et les objectifs tels

qu'abordés par le professeur Caycedo.

Sophrologie caycedienne ®

L'appellation « sophrologie caycedienne ® » est un titre protégé qui garantit que la méthode utilisée est bien celle qui a été développée dans les années 60 par le professeur Caycedo, médecin psychiatre à Barcelone. Il s'agit d'une relaxation dynamique basée sur des techniques d'activation et de relaxation du corps et de l'esprit. C'est une technique qui a pour but d'aider la personne à (re)trouver sérénité et bien-être par une meilleure gestion de ses émotions et de son stress. La pratique régulière permet de développer une attitude plus positive envers soi-même, les autres et le monde qui nous entoure. Elle permet d'acquérir une relation plus harmonieuse entre le corps, l'esprit, les émotions et valeurs personnelles.

SOS Enfants

Les équipes SOS Enfants ont pour missions premièrement d'assurer la prévention individuelle et le traitement des situations de maltraitance, d'initiative ou lorsque l'intervention est sollicitée par toute personne, institution ou service. Deuxièmement d'établir un bilan pluridisciplinaire de la situation de l'enfant. L'équipe de base est composée de psychologues, assistants sociaux, pédiatre, pédopsychiatre et juriste. Les équipes SOS Enfants veillent à apporter une aide appropriée à l'enfant victime ou en situation de risque de maltraitance et ils collaborent à la prévention, l'information et la formation en matière de maltraitance d'enfants. Toute personne inquiète pour un enfant susceptible d'être maltraité ou négligé peut contacter ces équipes dans l'anonymat afin de réfléchir à l'aide à envisager.

SPJ (Service de Protection Judiciaire et d'aide contrainte)

Le Service de Protection Judiciaire et d'aide contrainte est un service de protection de la jeunesse visé par le décret de la Communauté française du 4 mars 1991 organisant, au sein de la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse (**DGAJ**), les Services d'Aide à la Jeunesse (**SAJ**), les Services de Protection Judiciaire (**SPJ**), et les Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse (**IPPJ**). Son rôle est de veiller à la mise en œuvre et à l'application des mesures d'aide décidées par le Tribunal de la Jeunesse. S'il est constaté qu'un enfant ou un jeune de moins de 18 ans est en état de danger, si sa santé ou sa sécurité sont menacées, si lui ou ses parents n'acceptent pas l'aide du **SAJ**, ou négligent de mettre en œuvre les modalités du programme d'aide, le Tribunal de la Jeunesse peut être saisi et imposer une mesure d'aide contrainte.

Ces mesures sont diverses : soumettre l'enfant, sa famille

à un accompagnement éducatif, retirer temporairement l'enfant de son milieu familial et le confier à une institution, permettre au jeune de 16 ans au moins, de vivre seul en autonomie.

Ainsi, le SPJ intervient sur mandat. La famille et le jeune sont tenus de respecter les décisions prises par le Tribunal de la Jeunesse.

SNPC-NEMS (Syndicat National des Propriétaires et Copropriétaires)

Le Syndicat National des Propriétaires et Copropriétaires est une association de défense des propriétaires. Ce syndicat national est apolitique, indépendant et sans but lucratif.

Systémique

La systémique est un courant psychothérapeutique. Ce type d'approche accorde une grande importance aux différents systèmes dont la personne est issue (familial, social, professionnel...). Dans ce courant, la famille est considérée comme

un « système » c'est-à-dire un ensemble d'éléments en interaction les uns avec les autres. Les psychothérapies d'inspiration systémique peuvent être individuelles ou familiales. Les troubles psychologiques d'un membre d'une famille peuvent être vus comme des symptômes de dysfonctionnement de ce système dans ses modes d'interaction ou de communication. Le thérapeute élabore une analyse systémique et étudie la structure du système, ses règles, et les rôles de chacun. Il émet des hypothèses concernant les fonctions du symptôme ce qui lui permet de choisir la technique qu'il va employer. Par ses interventions, le thérapeute occupe une fonction active afin de favoriser des transformations dans le système. Il peut par exemple prescrire des tâches comportementales à effectuer sur place ou entre les rencontres.

T

Tabacologue

Un tabacologue est un professionnel de santé (sages-femmes, infirmières, dentistes, pharmaciens, diététiciens, etc.) ou un licencié (ou master) en psychologie, qui a suivi une formation spécifique dans l'aide à l'arrêt du tabac. Il exerce au sein des **Centres d'Aide aux Fumeurs (CAF)** ou en consultation privée.

Télé-accueil 107

Télé-accueil 107 est un service d'aide téléphonique 7jours/7, 24h/24. Il propose un espace de parole et d'écoute à toute personne qui vit une situation de crise ou une difficulté sur le plan moral, social ou psychologique. Chaque personne est écoutée quels que soient son âge, son problème, ses convictions... et est respectée dans ce qu'elle vit. Si nécessaire, Télé-accueil oriente

l'appelant vers un service spécifique adéquat. La confidentialité de l'appel ainsi que l'anonymat de l'appelant et de l'écouter sont garantis.

Théâtre Forum

Le théâtre forum est, en Belgique francophone, une pratique particulière du théâtre-action qui conduit le spectateur à intervenir alors que le spectacle prend fin sur une situation d'oppression croissante, afin que, montant sur scène pour interpréter un des rôles de dominé ou d'opprimé, son personnage tente par le seul jeu théâtral et dans le cadre du spectacle, d'en détourner le cours vers une solution plus juste.

Théâtre-Action

Le théâtre-action est une démarche théâtrale reconnue par le décret sur les arts de la scène de statut professionnel de 2003. Cette démarche associe la création et la diffusion d'œuvres théâtrales réalisées prioritairement par des personnes marginalisées

ou fragilisées, dans un processus de création collective. C'est du théâtre au plein sens du terme, et une démarche engagée dans l'action que constitue déjà la prise de parole par la partie de la population dont la voix et l'imaginaire ne sont pas pris en compte dans l'élaboration de la conscience commune de la société. L'action provient aussi de la concrétisation dans la vie quotidienne du processus d'implication active et critique des participants, expérimenté dans la création de l'œuvre collective, et de leur rencontre avec les publics. La dimension démocratique et citoyenne, politique au plein sens du terme, vient non seulement du contenu de la création aboutie, mais du fait même de cette parole prioritaire et du processus de création collective.

Tickets article 27

Premier symbole de l'asbl **Article 27**, les tickets article 27 sont accordés aux personnes inscrites dans un processus

de réinsertion, fréquentant une association/institution partenaire de l'asbl. Ces tickets permettent aux personnes qui en bénéficient de voir des spectacles, de visiter les musées, de participer à toutes les activités mises en place par **Article 27** et ce, pour une somme modique et forfaitaire.

Titre-service

Le titre-service est une initiative gouvernementale visant à lutter contre le travail au noir et à stimuler la création d'emploi. Le chèque titre-service est un moyen de paiement physique ou électronique permettant en échange de ceux-ci, de bénéficier de prestations d'aides ménagères. Ces prestations sont accessibles à tout particulier domicilié en Belgique.

TMS (Travailleur Médico-Social de l'ONE)

Agent de première ligne de la politique de prévention de la santé, le Travailleur Médico-Social de l'ONE propose un accompagnement médico-social

durant la grossesse et les six premières années de vie.

TSI (Coordination de Trajet de Soins pour Internés)

La Coordination du Trajet de Soins pour les Internés (T.S.I.) vise à intégrer les usagers internés au sein des dispositifs prévus par la **Réforme des Soins en Santé Mentale**.

La philosophie est donc de ne pas créer de réseaux spécifiques. Cette coordination est structurée par Cour d'Appel.

U

Unité de crise

L'unité de crise est un service hospitalier destiné à offrir une prise en charge rapide aux personnes en situation de crise, atteintes d'un trouble lié à une substance psychoactive (alcool, drogues illicites, médicaments).

Cette prise en charge concerne l'abus et la dépendance au produit. La durée de l'hospitalisation est fixée à six jours maximum. Durant cette période, une **anamnèse** médico-psychosociale est réalisée avec le patient. Ce dernier peut être orienté au terme de sa prise en charge vers d'autres services du réseau de soins en santé mentale en fonction de ses demandes et besoins.

UPPL (Unité de Psychopathologie Légale)

L'UPPL (Unité de Psychopathologie Légale) est le centre d'appui wallon en matière d'évaluation, de guidance et de traitement des auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS). Les termes "centre d'appui" supposent un soutien à l'ensemble des professionnels amenés à travailler avec des AICS. Au-delà de cette fonction d'appui, d'un point de vue clinique, l'UPPL réalise des évaluations et prend en charge (guidances et traitements) des AICS.

Usager

Désigne toute personne visée par des actions sociales, médicales ou culturelles.

Usager en santé mentale

Désigne toutes les personnes qui à un moment de leur parcours de vie, ont été impliquées dans une relation de soins avec un professionnel de la santé mentale, à sa demande ou non.

V

VIPO / OMNIO

On ne parle plus de VIPO ou d'OMNIO mais de **Bénéficiaire** de l'intervention majorée (**BIM**).

Pour conclure...

Il importait à Culture & Démocratie et à la commission Art et santé, de répondre favorablement à la proposition de collaboration émise par l'hôpital psychiatrique Saint-Jean de Dieu, à savoir travailler à la publication d'un lexique réunissant des définitions d'une série de mots et d'abréviations fréquemment utilisés dans le travail médical, médicosocial (spécifiquement en santé mentale) et socioculturel. Très concrètement, cet outil devrait faciliter la collaboration entre les travailleurs de ces secteurs d'activités, appelés à coopérer plus étroitement et régulièrement depuis la réforme de la santé mentale, connue sous le nom Réforme 107.

Cette réforme marque un tournant dans la prise en charge des personnes atteintes de troubles psychiques. En effet, elle entend favoriser l'établissement de dispositifs alternatifs à l'hospitalisation qui soutiennent la personne malade dans leur milieu de vie. Milieu par définition plus ouvert et plus complexe que le milieu hospitalier et qui nécessite donc le développement d'une approche du soin transversale, pluridisciplinaire, intersectorielle.

Ainsi, aux équipes médicales qui suivaient les patients dans l'hôpital se substituent des équipes hétérogènes et mobiles, composées de médecins, mais aussi, parfois, d'animateurs socioculturels (dans le Hainaut), d'assistants et de travailleurs sociaux qui rendent visite aux personnes malades sur leur lieu de vie.

C'est une des intuitions fondatrices de l'association Culture & Démocratie : il ne peut y avoir culture là où il y a cloisonnement, compartimentation. La rencontre fabrique de la culture.

Culture & Démocratie plaide pour que l'école, la prison, l'hôpital, et notamment l'hôpital psychiatrique, soient des lieux d'ouverture, de culture. Des espaces perméables pour recevoir le dehors en leurs murs, mais également pour partager leur dedans au dehors, dans la cité. Dans les deux cas l'artiste (ou l'animateur culturel) est identifié comme un médiateur favorisant et suscitant ces ouvertures.

La présence de ce dernier ne va toutefois pas de soi dans une institution a priori peu faite pour l'accueillir. L'action culturelle dérange : elle fait apparaître ce qui parfois est caché, elle interroge les places et les assignations.

Avec la Réforme 107, se réalise une forme d'ouverture très aboutie de l'hôpital psychiatrique sur la cité qui met définitivement le paradigme asilaire au garage.

Il s'agit aujourd'hui de rendre cette ouverture possible, pérenne et féconde. Sur le terrain, un des défis majeurs de la Réforme 107, est que des travailleurs issus de disciplines très différentes parviennent à œuvrer ensemble à un même objectif.

Et pour cela, il est inévitable qu'ils partagent du vocabulaire. Ce lexique entend contribuer à cette construction d'un langage commun.

En travaillant à la création de cet outil, Culture & Démocratie se situe dans le faire, dans de l'opérationnel. C'est une place qu'elle ne prend pas souvent, elle qui fournit des analyses et des études,

et se positionne donc plus en retrait. Mais l'un n'empêche pourtant pas l'autre.

Aussi Culture & Démocratie, en tant qu'association d'éducation permanente, espère-t-elle que les travailleurs engagés dans cette Réforme 107 maintiennent une vigilance et un esprit critique par rapport aux dispositifs dans lesquels ils s'investissent ; que ce langage commun suscitera aussi du débat commun.

Baptiste De Reymaeker et Paul Biot
Coordinateur et administrateur
de Culture & Démocratie asbl



Avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles et du Réseau Canal Santé

